


La société civile flamande critique les compteurs intelligents

Le 5 octobre dernier s'est tenue la première grand-messe du compteur intelligent en Flandre. Au sein d'une modeste salle de cinéma de Gand, la table ronde patronnée par Freya Vanden Bossche, ministre flamande de l'Énergie, du Logement, des Villes et de l'Économie sociale, a été l'occasion de présenter la question des compteurs intelligents à un large public. Pour la première fois, cette problématique a donc pu sortir des cénacles d'experts et de professionnels du secteur énergétique, auxquels elle était jusqu'alors réservée.

LES DÉSACCORDS ENTRE LES GESTIONNAIRES DE DISTRIBUTION MIXTES ET PURS


La matinée était réservée aux interventions de l'organisateur de la journée, la VREG, le régulateur flamand de l'énergie, ainsi qu'aux présentations d'Eneco, un producteur néerlandais, et d'Enexis, un grand distributeur néerlandais. Ces prises de parole étant clôturées par les témoignages d'Eandis et d'Infrac, les coupoles des gestionnaires de réseaux de distribution flamands. Rapidement, au cours de ces discussions, il est devenu évident que l'unique son de cloche, entretenu par la VREG, à propos des compteurs intelligents, ne pourrait résister à la contradiction.

Certes, Eandis, la coupole des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) mixtes , a affirmé, comme elle le fait depuis toujours, que le déploiement

DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE "VLAANDEREN IN ACTIE", UNE TABLE RONDE ORGANISÉE AU SUJET DES COMPTEURS INTELLIGENTS A RÉVÉLÉ UN CONTRASTE INTÉRESSANT : LES REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE S'OPPOSENT AUX PROPOSITIONS DES EXPERTS DU SECTEUR.

Paul Vanlerberghe
CSCE

généralisé des compteurs intelligents chez tous les consommateurs résidentiels constitue une nécessité absolue, entre autres pour réaliser le développement d'un réseau intelligent. Eandis a également confirmé vouloir réaliser ce déploiement grâce à un moyen de communication basé sur la PLC (Power Line Communication) , une technologie pour laquelle Eandis a elle-même obtenu un brevet européen.

Néanmoins, quand est venu le tour d'Infrac, la coupole des GRD purs , un tout autre point de vue a été développé. D'une part, Infrac a exprimé des doutes quant à l'idée que le déploiement total est une nécessité pour la réalisation du réseau intelligent, et que les petits consommateurs peuvent y trouver leur profit. D'autre part, Infrac a reconnu se poser des questions sur la masse des communications nécessaires et souhaiter qu'il y ait des recherches plus approfondies quant aux avantages de la technologie PLC par rapport à celle basée sur le câble.

LES CRITIQUES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'après-midi du colloque a été consacrée à une table ronde à laquelle diverses organisations de la société civile étaient invitées.

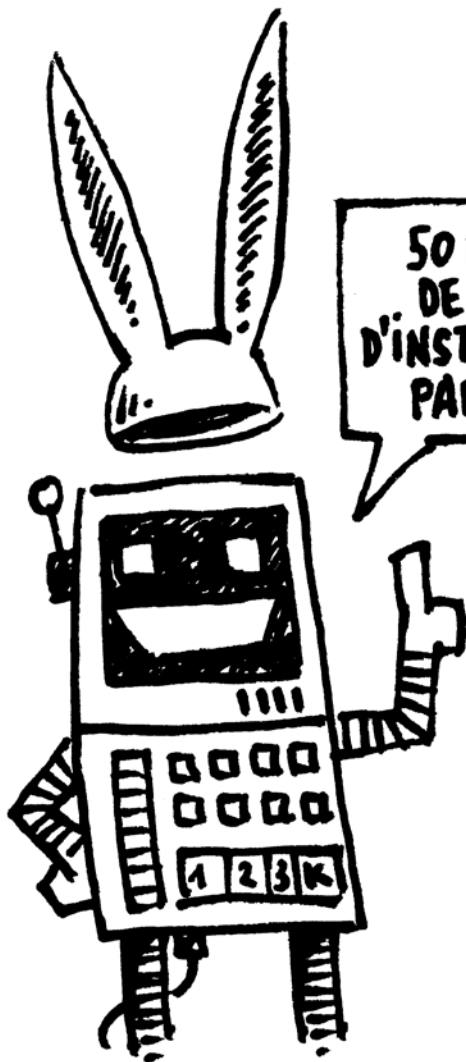
Pieter Ledeganck, le représentant du Gezinsbond (le pendant flamand de la Ligue des familles), a souligné que l'ensemble du projet des compteurs intelligents pose nombre de problèmes qui restent, pour l'instant, sans solution. Selon lui, la question fondamentale vise à déterminer qui est demandeur de l'introduction d'une nouvelle technologie et de ce nouveau rapport de dépendance informatique. "Et si ce déploiement a effectivement lieu, qui devra payer pour cette introduction?" s'est également interrogé M. Ledeganck. "Est-ce que les groupes qui le demandent et qui en tireront les avantages, vont aussi payer pour le déploiement?"

Pour Ivo Mechels, le porte-parole de Test-Achats, ce débat doit être conçu dans le cadre plus vaste de la libéralisation de l'énergie.

Qui veut juger des divers aspects des compteurs intelligents devra donc garder en tête le bilan de la libéralisation.

Pour Test-Achats, un déploiement éventuel doit se réaliser sur base volontaire et tenir compte du fait que le consommateur ne doit pas payer le coût de l'opération, que Test-Achats chiffre entre 70 et 200 euros par an.

Par ailleurs, le représentant de Test-Achats s'est également demandé, au cours de son intervention, à qui profiterait la nouvelle technologie proposée. Selon M. Mechels, celle-ci fera d'abord les beaux jours des fabricants de compteurs et, ensuite, des fournisseurs d'énergie, qui veulent coûte que coûte évoluer vers une segmentation du marché. Or, Test-Achats se positionne avec force contre cette idée de segmentation. Comme c'est le cas dans le secteur des assurances, cette logique fait du tort à l'idée de prestation de service général, qui jusqu'au moment de la libéralisation faisait partie intégrante des objectifs du secteur de l'énergie.



DES PLACEMENTS DE COMPTEURS VRAIMENT INTELLIGENTS?

TiTom

Test-Achats exige donc une analyse coûts/bénéfices, avant de se décider sur le déploiement des compteurs intelligents; une étude qui tienne compte des différents profils de consommation. L'association s'est, en effet, dite méfiante à l'égard des formules de tarification multiples et défend l'idée que les consommateurs doivent pouvoir choisir entre une facturation basée sur la consommation réelle du moment et une facturation comme celle qui est actuellement en vigueur, basée sur la consommation annuelle avec des acomptes mensuels.

Mieke Clijmans, porte-parole du projet Armoede en Energie-Samenlevingopbouw Vlaanderen, a encore été plus précise. Pour celle-ci, il semble clair que les compteurs intelligents ne sont pas nécessaires pour tous les consommateurs et surtout qu'ils ne sont pas avantageux pour tous. Le potentiel d'économie d'énergie chez les petits et moyens consommateurs, ceux qui sont groupés comme profils Db et Dc1 dans les statistiques, est très

réduit et ne pourra en aucun cas compenser les coûts d'installation et de gestion annuelle. Selon le scénario présenté dans l'étude KEMA, qui préconise une réduction de la consommation entre 1,5 % et 4 %, les économies du consommateur moyen (Dc1) oscillent entre 10 et 28 euros par an, à mettre en balance avec un surcoût de 40 à 50 euros par an et par compteur.

Sur base de cette argumentation, Armoede en Energie demande donc une analyse coûts/bénéfices, différenciée par groupe-cible et par profil de consommation. Si la décision devait être prise de déployer les compteurs intelligents, Armoede en Energie exige que les consommateurs aient le libre choix entre les tarifs existants et les nouvelles formules tarifaires, encore inconnues mais envisagées dans les systèmes de tarif du moment de la consommation **D**.

D'AUTRES PRIORITÉS

Lors de la table ronde, le Bond Beter Leefmilieu-Vlaanderen (BBL-Vlaanderen) a formulé, quant

à lui, deux priorités qu'il estime cruciales. La première est relative à un réseau intelligent pouvant intégrer de façon complète la production renouvelable et décentralisée. Le second principe à défendre renvoie à l'effort continu d'une réduction de la consommation ou l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE). En effet, le potentiel de réduction de consommation causé par les compteurs intelligents est, selon la porte-parole Sara Van Dyck, très réduit. Une étude publiée par l'université de Delft aux Pays-Bas a confirmé que tous les effets de réduction ou de conservation de l'énergie s'évaporent après quelques mois. Il est donc nécessaire de favoriser d'autres mesures de conservation de l'énergie, si là réside l'objectif réel.

Pour clôturer la journée, la parole était confiée au médiateur fédéral de l'Énergie. Selon Éric Houtman, l'Union européenne a clairement ancré le débat sur les compteurs intelligents dans celui de la protection du consommateur. De plus, il a estimé, devant un

public attentif, que les compteurs intelligents n'auraient de sens que dans le cadre de la réalisation d'un concept de réseau intelligent. Selon M. Houtman, "même les scénarios éventuels d'une réduction de la consommation de 10 ou 15 % suite à l'installation des compteurs intelligents ne suffisent pas à justifier le déploiement massif de ceux-ci. Un investissement comparable, dans l'isolation des logements par exemple, peut garantir des résultats pour la société et des effets favorables pour les ménages bien supérieurs et préférables." Et celui-ci d'ajouter, qu'au cas où les compteurs intelligents étaient déployés, l'intérêt du consommateur devait être respecté et toute commercialisation des données de comptage strictement proscrite. ■

A Les intercommunales ou gestionnaires de réseaux de distribution mixtes sont composés majoritairement par les communes et pour 30 % par l'investisseur privé Electrabel. Ils fournissent environ 80 % du réseau d'électricité et de gaz en Flandre.

B La PLC est une des techniques pour envoyer les communications du compteur intelligent vers le "data centre", technique qui transfère les signaux par le réseau électrique (power line) aussi bien pour les compteurs de gaz que ceux d'électricité. L'autre technologie bien en vue est celle qui envisage d'utiliser le réseau du câble.

C Les intercommunales ou gestionnaires de réseaux de distribution purs sont constitués par les communes et fournissent environ 20 % du réseau d'électricité et de gaz en Flandre.

D Tarif du moment de la consommation. Désigné communément dans la littérature comme TOU - Tarif of Use.